

## Créer une association totalement autonome au lycée, c'est possible !

Isabelle Gil – Lycée d'enseignement général Jean Puy – Roanne - 42300

« **L'ALJP, Association des Lycéens de Jean Puy** » (Roanne, 42300) a été créée durant l'année scolaire 2015/2016, dans le cadre de l'EMC. En effet, j'ai considéré que pour sensibiliser les jeunes à l'action citoyenne, rien de mieux que les mettre en situation ! Le processus de création a été assez long, car tout d'abord, les élèves ont dû se questionner sur la rédaction des statuts, et sur les formalités administratives auxquelles se conformer. Le projet a de suite reçu l'approbation de la direction du lycée, le plus long a été ensuite d'avoir l'autorisation du rectorat. En effet, l'association a sa propre existence et n'est pas rattachée aux juniors associations. Dès lors, l'association a été déclarée en Préfecture. L'objet qui est mentionné dans les statuts est le suivant : « **promouvoir l'action citoyenne et solidaire des lycéens de Jean Puy grâce à des actions menées afin d'apporter un soutien à des associations oeuvrant dans les domaines environnementaux, protection de la faune et de la flore, sociaux, caritatifs et/ou humanitaires respectant les différents piliers du développement durable** ». Je suis Présidente de l'association, ce qui assure une certaine continuité au sein du bureau d'une année à l'autre. A chaque rentrée scolaire, l'association est gérée par des élèves d'une classe que je choisis, qui élisent les autres membres du bureau : Président/e Adjoint/e, secrétaire et trésorier/ière. Leur mandat ne dure que le temps de l'année scolaire. Les intérêts sont multiples :

- **Sensibiliser les jeunes à la création et à la gestion d'une association**, sachant que l'âge minimum requis pour faire partie du bureau est de 16 ans. Entre 16 et 18 ans, je reçois les parents pour les informer des engagements de leur enfant et leur faire signer une autorisation parentale. L'association fonctionne comme n'importe quelle autre association, son siège social est au lycée, des assemblées générales ponctuent l'année : en moyenne, deux pas ans, une en début d'année pour présenter le bilan de l'année précédente, pour élire le bureau, pour décider du montant de la cotisation et pour soumettre des projets ; une en fin d'année, pour faire le bilan de l'année écoulée. Nous utilisons généralement des heures de vie de classe pour cela.

- **Initier des projets conformes aux statuts et stimuler ainsi l'action citoyenne des jeunes**. Ainsi, cette année, les lycéens hésitent entre deux projets qui seront soumis au vote en fin d'année : soit faire du crédit solidaire via Babyloan, soit soutenir une association locale. En ce moment, ils souhaitent également organiser au sein du lycée une collecte de biens à destination de la Croix Rouge, afin d'alimenter les maraudes. Pour ce faire, les élèves lancent un challenge aux différentes classes : la classe qui collectera le plus de biens sera primée ; L'année précédente, dans le cadre de leur TPE, des élèves de cette même classe avaient lancé une collecte de produits d'hygiène à destination d'une association qui héberge des sans-abris, selon les mêmes modalités. La classe gagnante s'était vu offrir par l'intendance un petit déjeuner au self en début de matinée, petit déjeuner négocié par les élèves organisatrices. Dans le même temps, nous récoltons des stylos usagés qui seront envoyés pour recyclage à l'association Terracycle, programme pour lequel nous sommes inscrits, après presque deux années sur liste d'attente... Les envois de stylos permettent de récolter des fonds pour financer des actions. L'avantage d'avoir cette structure donne un cadre propice aux initiatives des élèves et permet aussi d'avoir des activités ponctuellement marchandes.

- **Donner plus de poids à certains travaux proposés par des élèves**. Par exemple, l'année dernière, dans le cadre des TPE, un groupe d'élèves s'est intéressé à l'homophobie en milieu scolaire. La qualité des recherches faites (notamment sondage auprès de collégiens et de lycéens, rencontres avec des élus aux opinions opposées *Conseillère Régionale et Député Maire*, recueil de témoignage d'une lycéenne sur son homosexualité,...) m'a amenée à leur proposer d'une part, de les aider à prolonger leur travail et d'organiser, dans le cadre de l'ALJP, une conférence à destination des lycéens, conférence durant laquelle une intervenante est venue témoigner de ses luttes féministes et pour la reconnaissance des droits LGBT, et d'autre part de participer au concours national de lutte contre l'homophobie en milieu scolaire organisé par l'association « le Refuge » et la fondation québécoise « Jasmin Roy ». C'est ainsi que les élèves ont permis au lycée de recevoir le « prix de l'engagement contre l'homophobie en milieu scolaire ».

**Certaines limites sont tout de même à relever** : Tout d'abord, toute action décidée par les élèves m'oblige à consacrer beaucoup de temps pour soutenir les projets. En effet, cela se fait en dehors du temps scolaire. Difficile alors de se lancer dans cette aventure si on ne prend pas conscience de cela dès le début, car lorsque les élèves sont demandeurs, en toute logique, il faut les suivre jusqu'au bout ! Enfin, la deuxième limite porte sur la durée... Une année scolaire ne suffit pas à faire tout ce que les élèves souhaiteraient faire, ce qui peut être frustrant, mais il faut souhaiter que les jeunes garderont par la suite cet esprit d'initiative solidaire !